

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ « RÈGLEMENT NO. 2020-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NO. 2009-09 »

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

1. Lors d'une séance tenue le 2 mars 2020, le conseil a adopté le projet de règlement intitulé « **Règlement 2020-04 modifiant le Règlement concernant un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no. 2009-09** ».
2. Conformément à la loi, une assemblée de consultation se tiendra le **8 septembre 2020 à 18 h** au centre communautaire d'Ayer's Cliff situé au 176, rue Rosedale à Ayer's Cliff. Au cours de cette assemblée, un membre du conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

NB : En raison de la situation en lien avec la COVID-19, le nombre de personnes admises sera de 10. Pour ceux qui pourront assister physiquement à la séance veuillez s'il vous plaît respecter les directives suivantes :

- **Si vous avez des symptômes de la COVID-19, ne vous présentez pas**
- **Si vous avez rencontré une personne atteinte de la COVID-19, ne vous présentez pas**
- **Le port du masque ou du couvre visage est obligatoire**
- **Désinfectez vos mains avant d'entrer à la station de lavage**
- **Remplir la salle de l'avant vers l'arrière**

La consultation publique sera tout de même enregistrée et publiée sur le site web de la Municipalité.

3. Ce projet de règlement a pour objet de modifier le PIIA-5 pour permettre des matériaux de revêtement extérieur ressemblant aux matériaux déjà autorisés. Cette disposition s'applique aux bâtiments et terrains riverains au lac Massawippi ou à la rivière Tomifobia.
4. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité du Village d'Ayer's Cliff situé au 958, rue Main à Ayer's Cliff, durant les heures ordinaires d'affaires et sur le site internet de la municipalité (www.ayerscliff.ca).
5. Ce projet ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Ayer's Cliff, ce 18 août 2020.

Bastien Lefebvre
Directeur Général